AG2R LA MONDIALE
SANTÉ

Tarifs mensuels 1er janvier 2027

Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques (3286)

PMSS 2027 : 4 075 €

Tarif des actifs

	Régime Général		Régime Alsace-Moselle	
	Base obligatoire	Option facultative	Base obligatoire	Option facultative
Salarié seul en obligatoire*	1,52 %	0,50 %	1,06 %	0,50 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,19 %	0,50 %	1,55 %	0,50 %
Affiliation facultative par enfant à charge**	1,12 %	0,22 %	0,81 %	0,22 %

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
	Base + option obligatoire	Base + option obligatoire
Salarié seul en obligatoire*	1,96 %	1,38 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,65 %	1,84 %
Affiliation facultative par enfant à charge**	1,37 %	0,94 %

* Cotisation répartie 60 % à la charge de l'employeur 40 % à la charge du salarié.

** Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant.

Tarif des anciens salariés

Taux de cotisation anciens salariés - 1 an

	Régime Général		Régime Alsace-Moselle	
	Base obligatoire	Option facultative	Base obligatoire	Option facultative
Salarié seul en obligatoire	1,52 %	0,50 %	1,06 %	0,50 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,28 %	0,76 %	1,60 %	0,76 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,22 %	0,40 %	0,85 %	0,40 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
	Base + option obligatoire	Base + option obligatoire
Salarié seul en obligatoire	1,96 %	1,38 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,95 %	2,07 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,57 %	1,10 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

Taux de cotisation anciens salariés – 2 ans

	Régime Général		Régime Alsace-Moselle	
	Base obligatoire	Option facultative	Base obligatoire	Option facultative
Salarié seul en obligatoire	1,90 %	0,63 %	1,33 %	0,63 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,28 %	0,76 %	1,60 %	0,76 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,22 %	0,40 %	0,85 %	0,40 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
	Base + option obligatoire	Base + option obligatoire
Salarié seul en obligatoire	2,45 %	1,72 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,95 %	2,07 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,57 %	1,10 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

Taux de cotisation anciens salariés : – 3 ans et + de 3 ans

	Régime Général		Régime Alsace-Moselle	
	Base obligatoire	Option facultative	Base obligatoire	Option facultative
Salarié seul en obligatoire	2,28 %	0,76 %	1,60 %	0,76 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,28 %	0,76 %	1,60 %	0,76 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,22 %	0,40 %	0,85 %	0,40 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
	Base + option obligatoire	Base + option obligatoire
Salarié seul en obligatoire	2,95 %	2,07 %
Affiliation facultative du conjoint, pacsé, concubin	2,95 %	2,07 %
Affiliation facultative par enfant à charge*	1,57 %	1,10 %

*Gratuité de la cotisation à partir du 3e enfant

Votre cotisation est calculée en appliquant un pourcentage au Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS), un indicateur officiel révisé chaque année.
PMSS 2027 : 4 075 €

Formule de calcul :
Cotisation mensuelle = PMSS × taux de cotisation
Exemple : Pour un PMSS de 4 000 € et un taux de cotisation de 0,80 %, la cotisation mensuelle s'élève à : 4 000 € × 0,80 % = 32 € par mois